



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 313-86-2021

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

- 1- Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} mars 2021, le conseil a adopté le règlement numéro 313-86-2021, règlement modifiant le règlement de zonage n° 313-1992 tel que déjà amendé, en vue :
 - de modifier le plan de zonage annexé au règlement de zonage de manière à retirer les lots 3 326 539 à 3 326 542, 3 764 576, 3 438 046 et 3 438 045 de la zone I-7 pour créer la zone C-7;
 - de modifier la grille de spécifications du zonage afin d'ajouter la zone C-7 et d'établir les usages autorisés ainsi que les normes applicables à cette zone
- 2- Le certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de Joliette a été émis en date du 17 mars 2021.
- 3- Le règlement numéro 313-86-2021 entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce DIX-HUITIÈME jour du mois de MARS deux mille vingt et un.

Directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

M. Pascal Blais